

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

---

- Commission des Affaires Générales

OBJET

---

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT POUR 2018

RAPPORT

---

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, entreprise dès le début de la mandature, a permis d'équilibrer le Budget 2018 en reprenant un excédent important (25,1 M€) issu de la bonne gestion 2017, alors même que s'achevait cette année là une ponction pluriannuelle sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) entérinant une perte cumulée de recettes de -12,8 M€.

Cet excédent a été abondé de + 3,6 M€ par l'addition des résultats des 2 budgets annexes du Parc Routier Départemental et du Laboratoire Départemental d'Analyses supprimés à la date du 31/12/2017.

L'année 2018 a été celle de la budgétisation du programme 100% Fibre, budgétisation facilitée par l'excédent reporté (28,7 M€) qui a permis avec la poursuite des efforts de gestion de dégager un virement de section dans une proportion identique (27,4 M€), contenant ainsi le recours à l'emprunt à 25 M€ considérés comme un plafond pour pérenniser le processus de désendettement.

L'avancement du montage financier de ce projet phare au moment de préparer le budget 2018, relié via le Syndicat Mixte DORSAL, obligeait de prévoir un montant d'investissement supérieur aux années précédentes d'une vingtaine de millions d'euros, soit 64 M€.

Simultanément, l'État venait de faire approuver concomitamment 2 projets de loi par l'Assemblée Nationale, la Loi de Finances Initiale pour 2018 ainsi que la Loi de Programmation des Finances Publiques pour la période 2018-2022 (LPFP) qui a repensé les modalités de contribution des Collectivités Locales au redressement des comptes publics, ceci à travers un système principal d'encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement.

L'aspect désendettement du secteur public local occupe une seconde place dans cette loi de programmation, en veillant à ce que le ratio de désendettement ne dépasse pas 10 ans pour les Départements, ratio rapportant l'encours de dette en nombre d'années d'épargne brute.

L'objectif affiché de la LPPF est une économie nouvelle à l'encontre des Collectivités Locales de 13 Milliards d'Euros d'ici 2022.

Dans ce contexte, le Compte Administratif 2018 libère une épargne brute supérieure à 50 M€, soit un taux d'épargne correspondant de 18% contre respectivement 16% en 2017 et 14% en 2016, en constatant simultanément un désendettement supplémentaire de -7 M€.

Le ratio de désendettement associé à ce second aspect de la LPPF s'améliore encore en s'établissant à 6 ans et 7 mois contre 7 ans et 8 mois en 2017.

De la sorte, l'excédent à reporter au Budget Primitif 2019 atteint 35,4 M€ contre 28,7 M€ repris au BP 2018.

Pendant que les efforts de gestion sont amplifiés, le Département a engagé la totalité de la dépense du programme 100% Fibre en approuvant les modalités de sa participation financière, notamment lors de la réunion de la Commission Permanente du 14/12/2018 suivie de 2 premiers versements à DORSAL totalisant 8,423 M€. Les emprunts contractés par le Syndicat sont par ailleurs remboursés dans le cadre d'un fonds de concours versé selon le rythme d'amortissement des prêts.

Il est rappelé que la participation des collectivités corréziennes s'élève à 48,442 M€ dont 28,423 M€ pour la part Conseil Départemental et 20,018 M€ pour la part Communautés de Communes et d'Agglomération.

L'attribution des marchés de travaux des 3 lots corréziens est intervenue lors du Comité Syndical du 08/01/2018, lesdits travaux devant s'achever fin mars 2021.

## 1) L'environnement économique, financier et règlementaire

### • Économie

- L'embellie de la croissance en 2017 avec + 2,3 % s'est ternie en 2018 et elle devrait revenir aux alentours de +1,5 %, taux insuffisant pour la création d'emplois.

Ce constat pour la France est le même au niveau Européen voire mondial et les organismes effectuant les prévisions (FMI, OCDE, BCE ou encore l'INSEE) n'ont cessé de revoir à la baisse leur chiffre tout au long du 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

Dans les récents compte rendus, 2019 et les années à venir ressortent très assombries par la poursuite ou encore l'amplification des raisons constatées en 2018 : retour des mesures de protection commerciale par référence à la crise sino-américaine, cours des matières premières imprévisible en particulier celui du pétrole qui aurait dû se maintenir aux alentours de 58 \$ (référence Brent) pour finalement passer les ¾ de l'année à plus de 80 \$, avant de retomber brutalement à 50 \$ en décembre dernier pour se "stabiliser" actuellement à 67 \$,

crise sociale en France, Brexit dans la douleur ou encore dérapage de l'économie Italienne et scepticisme européen associé.

- L'inflation annualisée a atteint 2,2% dans l'Union Européenne en 2018 mais elle reste portée pour moitié par le prix des matières premières. En fin d'année elle est repassée sous la barre des 2% souhaités à 1,6%, les perspectives baissières quant à la croissance tirant vers le bas l'inflation sous-jacente ou "bonne inflation" sensée déclencher le cercle vertueux de la hausse des salaires.

- Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A en France métropolitaine diminue très légèrement à 3,419 millions contre 3,451 millions fin 2017, la France ressortant toujours comme le mauvais élève (taux de chômage de 8,8% contre 6,9% dans l'Union Européenne et aux alentours de seulement 4% aux États-Unis).

- Si la France a vraisemblablement contenu son déficit public à moins de 3% du Produit Intérieur Brut (2,6%), la dette publique plafonne toujours à 97% du PIB et les objectifs graduels de désendettement national affichés dans la LPPF 2018-2022 semblent bien ambitieux à l'instar du taux de croissance surévalué, lequel taux pilote néanmoins le modèle ayant confectionné le pacte de confiance dit "contrat de Cahors" avec les collectivités l'ayant souscrit.

- Marchés financiers

Les marchés financiers sont restés à leur plus bas historique pendant toute l'année 2018, taux variables largement négatifs et taux fixes très performants pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, avec une nouvelle baisse significative des marges bancaires.

- La Banque Centrale Européenne (BCE) a mis fin en décembre à l'une des 2 mesures dites non conventionnelles, à savoir l'arrêt du programme de rachats d'actifs plafonné à 2 600 Milliards d'Euros.

Le principal taux directeur ou taux de refinancement des banques est resté à 0% en 2018. Aux États-Unis pour mémoire, plusieurs hausses consécutives ont porté ce même taux directeur outre Atlantique à 2,50% au regard des bons chiffres de croissance, d'emploi et d'inflation.

Il reste que ces mesures exceptionnelles ne semblent pas prêtes de rejoindre les oubliettes pour suppléer au cas où l'économie serait "rattrapée" à nouveau par la récession.

- Lois et règlements

- La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (LPPF) adoptée fin janvier 2018, s'appuie sur une prospective à 5 ans de la sphère publique (l'État, les Collectivités Locales et la Sécurité Sociale) aux fins de diminuer le ratio de la dette publique rapporté au PIB, ratio qui demeure à 97% depuis plusieurs années sans perspective d'inversion, la France étant qualifiée ici aussi de mauvais élève par les Instances Européennes.

Pour les Collectivités Locales et précisément les plus importantes (Régions, Départements et grandes Villes ou Métropoles) au nombre de 322, il leur a donc été proposé de contractualiser avec l'État pour une durée de 3 ans (2018, 2019 et 2020), principalement

sur le critère de l'évolution des dépenses de fonctionnement plafonnée à +1,20%, taux modulable de + ou - 0,15% au regard de sous critères notamment l'effort de gestion déjà fourni à leur initiative sur la période triennale 2014-2016.

Comme indiqué plus haut, une seconde contrainte moins rigide repose sur l'effort de désendettement du secteur public local, dette locale qui il est vrai ne représente que 10% de la dette publique.

L'ambition chiffrée de cette loi pluriannuelle, pour laquelle la Cour des Comptes a émis des réserves, table sur un taux de croissance économique soutenu pendant les 5 années couvertes par la LPFP, en particulier + 3,0% en moyenne et en valeur de 2018 à 2020, pour aboutir à un ratio d'endettement public ramené à 91% du PIB en 2022.

Il est à noter que la contribution majeure à cette réduction de - 6% est assurée par les administrations publiques locales (APUL), cette décade ne concernera pas l'État dont le poids de la dette dans la richesse nationale poursuivra sa progression à l'horizon 2022.

- S'agissant de la Taxe d'Habitation qui concerne uniquement le bloc communal (Communes et EPCI), la Loi de Finances Initiale pour 2018 a instauré une diminution progressive de cette taxe directe locale (- 30% en 2018) qui conduit in fine à rendre non redevable 80% des ménages au regard de la résidence principale. Le bloc communal se voit attribuer en contrepartie une nouvelle dotation pour compenser la perte de fiscalité directe.

Cette mesure sensibilise indirectement les Départements dans la mesure où la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties, leur unique ressource fiscale directe avec un pouvoir local sur le taux, fait l'objet de question en suspens dans le cadre de la refonte de la fiscalité.

- La revalorisation législative des bases de Taxe Foncière qui suit désormais l'inflation réelle depuis la modification intervenue en LFI 2017 est de +1,2%, alors qu'elle était de seulement + 0,4% en 2017.

- La loi NOTRe en termes de transfert de la compétence Transports est totalement réalisée au budget 2018 par la fin des recettes qui lui sont attachées, à savoir la participation des familles et l'attribution de compensation versée par la Région Nouvelle Aquitaine en 2017 suite au transfert en cours d'année.

- Si les Départements n'avaient pas de réponse concrète à la question posée sur la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) lors du vote du Budget Primitif 2018, l'arrêté interministériel du 23 juillet 2018 a attribué un financement exceptionnel de l'État aux Départements pour les mineurs qui leur sont confiés par décision de justice, 432 000 € pour la Corrèze.

- La mise en œuvre en 2018 du Contrat de Transition Énergétique pour lequel le Département de la Corrèze a été le premier retenu par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

## 2) Les principales caractéristiques du Compte Administratif 2018

- Les dépenses de fonctionnement s'élevant à 238,139 M€ avant tout retraitement font mieux que respecter la contrainte maximum de hausse autorisée par le "contrat de Cahors".

- les dépenses hors provisions diminuent de -1,16% représentant 2,785 M€ d'économies comparé au CA 2017,

- Un taux exceptionnel de réalisation des recettes de fonctionnement de plus de 104% porte leur montant à 289 M€ et ainsi 3,5 M€ de mieux qu'en 2017.

- L'excédent de fonctionnement 2017 reporté en 2018 (28,7 M€) qui a financé en quasi-totalité l'investissement avec le virement de section a permis d'engager la totalité du projet 100% Fibre.

Le montage financier via DORSAL a été arrêté au bénéfice de 2 décisions de la Commission Permanente (réunions des 14 décembre 2018 et 29 mars 2019). Dans ce cadre, un versement de 8 423 152 € a été effectué au profit du budget annexe Corrèze du Syndicat :

- 2,989 M€ sous forme d'avance remboursable en fonction de la perception de redevances supplémentaires et suffisantes par la SPL sur la période 2019-2031,
- 5,434 M€ versés sous forme d'une subvention d'équipement qui sera transformée (par le biais d'un avenant) pour tout ou partie en avance remboursable.

Les dépenses d'équipement réalisées totalisent par ailleurs 45,3 M€.

- Le Département se désendette de -7,0 M€ en 2018 et de -23,6 M€ sur les 3 derniers exercices.

Les mouvements réels pour 2018 des 2 sections confondues s'établissent ainsi :

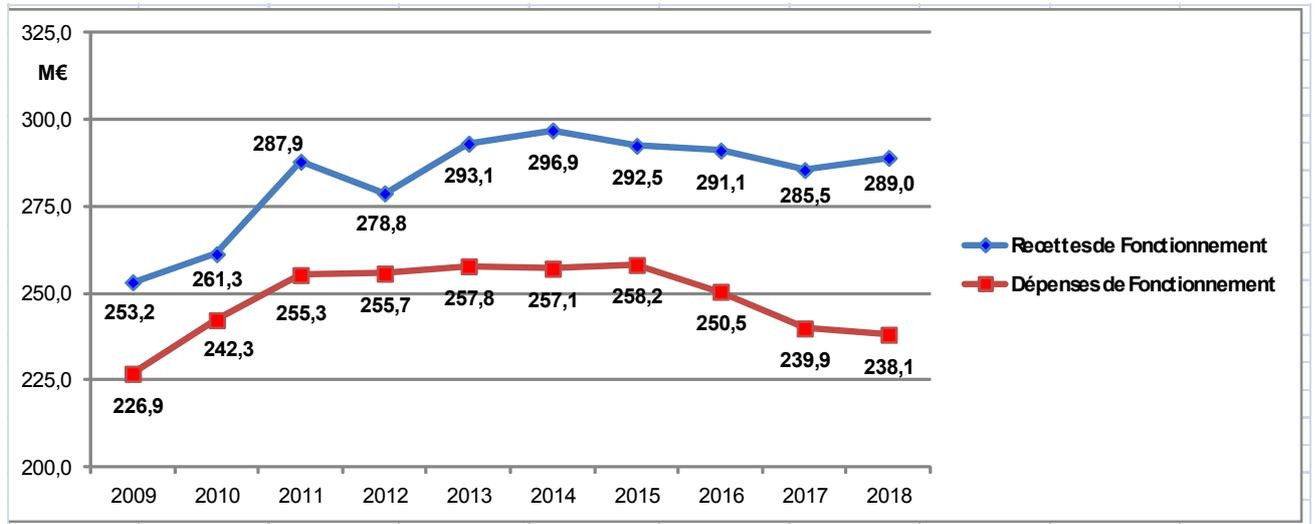
<b>Budget global</b> (mouvements réels)	BP 2018	DM1	Total voté	Total réalisé	% réalisé par rapport au voté
Dépenses	<b>343,9 M€</b>	<b>0,5 M€</b>	<b>344,4 M€</b>	<b>315,5 M€</b>	<b>91,6%</b>
Recettes (reprise résultat)	<b>315,2 M€</b> 28,7 M€	<b>0,5 M€</b>	<b>315,7 M€</b> 28,7 M€	<b>322,4 M€</b>	<b>102,1%</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>343,9 M€</b>		<b>344,4 M€</b>		

Le fonds de roulement budgétaire dégagé par l'exercice 2018 s'élève à + 6,9 M€ soit 322,4 M€ titrés moins 315,5 M€ mandatés.

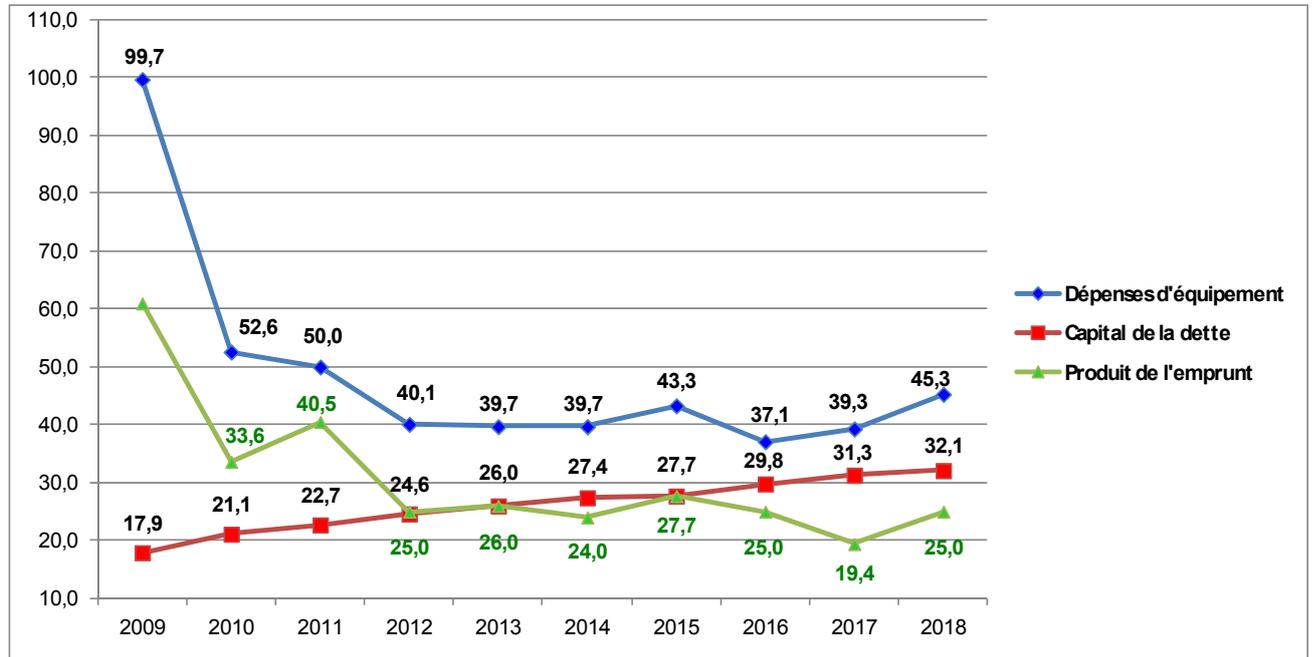
Les 2 graphiques ci-contre résument à eux seuls la présentation du Compte Administratif 2018 proposée dans le présent rapport.



### Zoom sur le fonctionnement



### Zoom sur l'investissement



## INTRODUCTION

- 1) L'environnement économique, financier et réglementaire
- 2) Les principales caractéristiques du Compte Administratif 2018

## **1<sup>ère</sup> partie : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **I - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSSE SUR 3 ANNEES CONSECUTIVES**

#### **I - 1 - LES DEPENSES RETRAITEES DANS LE CADRE DU CONTRAT AVEC L'ETAT**

- 1) Rappel du plafond de base calculé sur l'exercice 2017
- 2) Calcul du plafond 2018
- 3) Un bilan 2018 très favorable

#### **I - 2 - ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018**

- 1) Les dépenses en diminution
- 2) Les dépenses en augmentation
- 3) Stabilité du Revenu de Solidarité Active et des dépenses d'insertion
- 4) Les provisions et dépenses imprévues

### **II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT A LA BAISSSE DEPUIS 2015 SONT EN HAUSSE**

- 1) L'effet baisse cumulée de la DGF s'atténue
- 2) Les recettes qui augmentent
- 3) Les recettes qui diminuent
- 4) Bilan des recettes de l'action sociale : l'État poursuit son désengagement

## **2<sup>ème</sup> partie : LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **I - LE LANCEMENT EFFECTIF DU 100% FIBRE : 8,6 M€**

- 1) Janvier 2018 : Modalités de la participation financière du Conseil Départemental
- 2) Décembre 2018 : Finalisation de la participation financière du CONSEIL DÉPARTEMENTAL 19

### **II - LES DEPENSES D'EQUIPEMENT "CLASSIQUES" : 36,7 M€**

- 1) Près de 14 M€ pour les routes départementales
- 2) Les aides au secteur communal : 12,8 M€
- 3) Les autres investissements patrimoniaux ou subventions
- 3-1) Le patrimoine départemental hors voirie

3-2) Les subventions hors aides aux communes

### **III - LE DESENETTEMENT CUMULE DEPUIS 2016 S'ELEVE A -23,6 M€**

- 1) Un même niveau annuel moyen de remboursement du capital
- 2) Dans les faits
- 3) La diminution de l'encours contribue à l'amélioration du ratio de désendettement

### **IV - LES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)**

- 1) Le FCTVA et les cessions
- 2) Les dotations (DGE et DDEC)
- 3) Les subventions spécifiques

## **3<sup>ème</sup> partie : ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIERE**

### **I - LE RESULTAT DE CLOTURE ET LA CHAINE DE L'EPARGNE**

- 1) Le résultat de clôture
- 2) Les soldes de gestion et évolution des principaux ratios

### **II - L'ENDETTEMENT**

- 1) L'autofinancement dégagé permet la poursuite du désendettement
- 2) 2018, une nouvelle année très favorable sur les marchés financiers
- 3) Principales caractéristiques de la dette

### **III - COMPARATIF DEPARTEMENTAL**

- 1) Certaines recettes sont un point faible des départements ruraux
- 2) Les ratios sensibles en analyse budgétaire

CONCLUSION

## 1<sup>ère</sup> partie : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Avec un peu plus de 238 M€ mandatés, les dépenses de fonctionnement avant tout retraitement et provisions comprises sont une nouvelle fois en diminution.

### I - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ SUR 3 ANNEES CONSECUTIVES

en M€								
CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	DF 2017 hors transfert*	CA 2017	DF 2018 hors transfert*	CA 2018
255,7	257,8	257,1	258,2	250,5	246,5	239,9	245,6	238,1
<b>évolution</b>	2,1 0,82%	-0,7 -0,27%	1,1 0,43%	-7,7 -2,98%	-4,0 -1,60%	-10,6 -4,23%	-0,9 -0,37%	-1,8 -0,75%
<b>* compétence transports</b>								

Pour 2018, la baisse s'établit à - 0,75% ou - 1,8 M€ en valeur. Comme en 2017, en considérant que le Département disposerait toujours de la compétence Transports, la tendance baissière demeure dans une moindre proportion.

### I - 1 - LES DEPENSES RETRAITEES DANS LE CADRE DU CONTRAT AVEC L'ETAT

LES DEPENSES RETRAITEES ET BILAN 2018 DU CONTRAT AVEC L'ETAT		
	base 2017	2018
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>237 463 588 €</b>	238 139 034 €
<b>rappel % d'évolution contractuelle accordée</b>		<b>+1,35%</b>
- Provisions		-1 053 660 €
- Atténuations de produits (014)		-8 233 241 €
- Atténuations de charges (013)		-833 148 €
<b>Dép. de fonctionnement exécutées (hors provisions/014/013)</b>		<b>228 018 985 €</b>
<u>Retraitements figurant dans le contrat de Cahors</u>		
Dépenses Transports		9 579 560 €
ex Budget annexe du LDA		-1 954 486 €
ex Budget annexe du PRD		-6 301 702 €
<b>Solde des 3 retraitements à rajouter aux DRF exécutées</b>		<b>1 323 372 €</b>
Retraitement dépenses Organisme Instructeur du FSE		-811 816 €
Retraitement dépenses Mineurs Non Accompagnés (MNA)*		-1 993 903 €
<b>Somme des 2 retraitements à défalquer des DRF exécutées</b>		<b>-2 805 719 €</b>
<b>Total retraitements à défalquer aux dépenses exécutées</b>		<b>-1 482 347 €</b>
<b>Dépenses de fonctionnement réalisées après retraitements</b>	<b>237 463 588 €</b>	<b>226 536 638 €</b>
<b>% d'évolution effectif 2018 / 2017 favorable au Département en valeur</b>		<b>-4,60%</b> <b>-10 926 950 €</b>
rappel plafond 2018 issu de la trajectoire sur 3 ans (2017 x 1,35%)	<b>237 463 588 €</b>	<b>240 669 347 €</b>
<b>différence en faveur du Département 19 en % en valeur</b>		<b>-5,95%</b> <b>-14 132 709 €</b>
* Méthode de retraitement des MNA conforme à celle précisée dans le contrat de Cahors signé. Une autre méthode proposée par le Ministère est actuellement à l'étude avec un coût forfaitaire annuel MNA de 40 000 € par prise en charge.		

### 1) Rappel du plafond de base calculé sur l'exercice 2017

A partir de la même définition comptable des dépenses réelles de fonctionnement applicable à toutes les collectivités qui consiste à déduire du total des dépenses mandatées d'une part,

- les dépenses d'ordre traduisant généralement la dotation aux amortissements,
- les dépenses mixtes relatant les éventuelles provisions,

d'autre part,

- les écritures réelles constatant des atténuations de charges ou bien des atténuations de produits,

on obtient les dépenses réelles de fonctionnement retenues au sens du "contrat de Cahors".

L'exercice 2017 étant la référence, le chiffre définitif obtenu à partir de la méthode exposée a été acté par courrier de M. le Préfet de la Corrèze à un montant de 237 463 588 €.

### 2) Calcul du plafond 2018

Le taux commun d'évolution des dépenses de fonctionnement d'une année sur l'autre a été fixé par le législateur à + 1,20%, lequel taux est modulable à raison de + ou - 0,15% au titre de 3 critères : le taux de construction, le revenu par habitant et les efforts de gestion conduits de 2014 à 2016.

Le Département de la Corrèze a été éligible au dernier critère des efforts de gestion, le taux d'évolution ayant été alors porté dans la limite de +1,35% appliqué au montant arrêté pour 2017, année de référence.

Le maximum contractuel accordé pour 2018 après l'actualisation de la base 2017 est ainsi de 240 669 347 €.

Les engagements du "pacte de confiance" prévoient également le retraitement de certaines dépenses relatées dans le tableau ci-avant, retraitements à rajouter ou à défalquer des dépenses de fonctionnement exécutées en 2018 au sens du contrat, soit 228 018 985 €. Le total des retraitements conduit à défalquer à ce montant -1 482 347 €.

### 3) Un bilan 2018 très favorable

Les dépenses de fonctionnement réalisées après retraitements sont de 226 536 638 €, en baisse de - 4,60% à comparaison de la base 2017, -10 926 950 € en valeur.

Au final, la collectivité autorisée à réaliser + 1,35% de hausse termine l'exercice comptable avec une baisse de - 4,60%, c'est-à-dire une différence en faveur du Département de 5,95% ou plus de 14 M€ en valeur.

La question soulevée en son temps du bonus a toute sa pertinence.

## I - 2 - ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018

Elles sont analysées selon qu'elles apparaissent en diminution, en augmentation ou bien stables à partir du tableau qui suit, pour conclure sur une synthèse des dépenses d'action sociale, premier poste budgétaire des départements.

Les provisions et le poste des dépenses imprévues seront évoqués en tout dernier point.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en M€ (hors provisions et dépenses imprévues)		CA 2017	Voté 2018	CA 2018	CA 2018 / CA 2017	CA 2018 / Voté 2018
Services généraux		7,154	7,932	7,524	0,370	-0,408
Sécurité		10,068	10,160	9,389	-0,679	-0,771
Enseignement		4,681	4,856	4,575	-0,106	-0,281
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		4,741	5,161	4,477	-0,264	-0,684
Dépenses sociales		128,179	134,838	131,850	3,671	-2,988
Réseaux et infrastructures		6,191	7,287	6,265	0,074	-1,022
Aménagement et environnement		1,733	1,790	1,594	-0,139	-0,196
Transports		13,422	6,107	6,092	-7,330	-0,015
Développement		2,550	2,573	2,519	-0,031	-0,054
Charges de personnel (compte 64 hors Ass. Famil.)		50,024	52,443	52,162	2,138	-0,281
Autres impôts et taxes (versés)		1,363	1,543	1,543	0,180	0,000
Charges financières		9,545	9,056	8,848	-0,697	-0,208
Groupes d'élus		0,219	0,254	0,247	0,028	-0,007
<b>TOTAL</b>		<b>239,870</b>	<b>244,000</b>	<b>237,085</b>	<b>-2,785</b>	<b>-6,915</b>

Il convient de souligner aussi que les dépenses de fonctionnement sans retraitement laissent un disponible (ou épargne brute) de 6,915 M€.

### 1) Les dépenses en diminution

- La plus forte baisse concerne logiquement les Transports qui ne sont plus une compétence du Département en année pleine (hormis le transport des personnes handicapées), ceci après l'année de transfert et de transition comptable en 2017.

La somme mandatée de 6,092M€ correspond au reste à charge de la Région et constitue pour cette dernière un droit à compensation figé à ce montant.

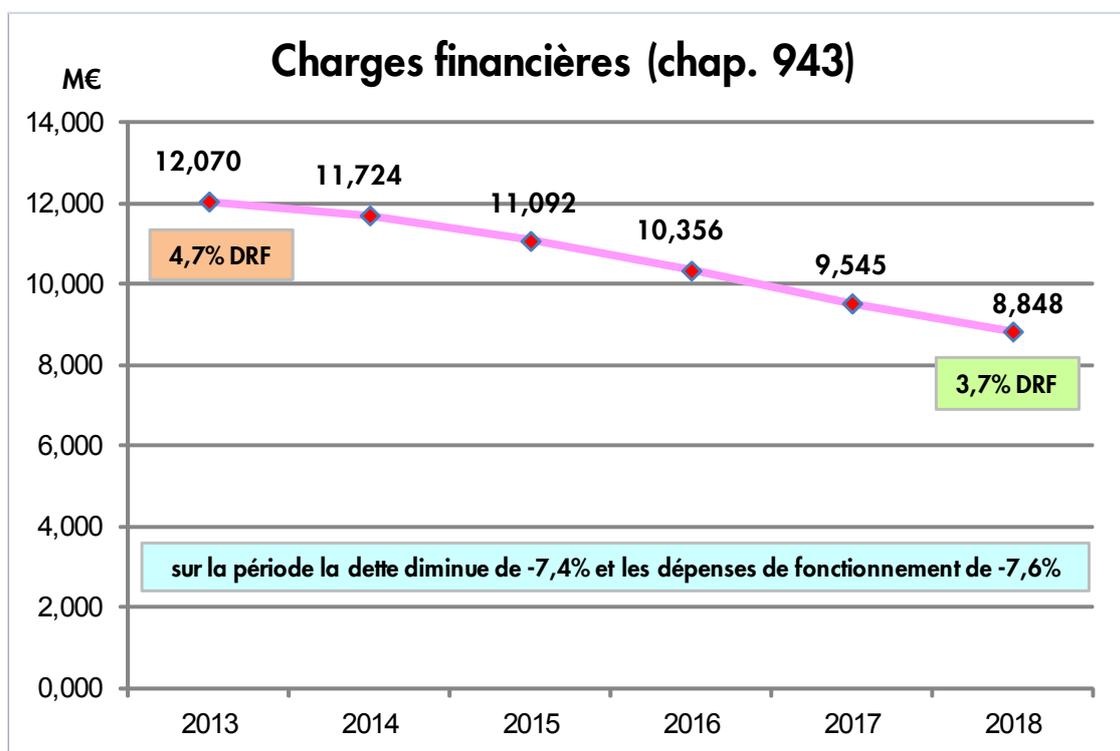
- Les charges financières constituent le 2<sup>ème</sup> poste de dépenses en diminution (-0,697 M€), diminution lisible depuis 2013 comme le montre la courbe issue du tableau ci-dessous.

Le ratio mesurant leur proportion dans les dépenses de fonctionnement est très parlant puisqu'il perd 1% sur la période, en quittant la "zone rouge" des presque 5% pour s'établir à 3,7%, ceci alors que les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 20 M€.

Budgétairement, le gain sur le poste des charges financières est de plus de 3,2 M€ en 5 ans.

M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Charges financières (chap. 943)	12,070	11,724	11,092	10,356	9,545	8,848
Evolution	-0,079	<b>-0,346</b>	<b>-0,632</b>	<b>-0,736</b>	<b>-0,811</b>	<b>-0,697</b>
évolution cumulée						<b>-3,222</b>
dépenses réelles de fonctionnement	257,8	257,1	258,2	250,5	239,9	238,1
charges financières en % des DRF	4,7%	4,6%	4,3%	4,1%	4,0%	3,7%

La tendance baissière à chaque exercice tient, d'une part, au niveau plancher des taux depuis 4 ans, en particulier 97 M€ d'emprunt nouveau réservés à un taux fixe moyen de 1,55% depuis le contingent 2015 jusqu'en 2018, d'autre part, à l'effet mécanique du désendettement.



- Les autres dépenses totalisent une diminution de -1,219 €, plus de la moitié provenant de la contribution obligatoire au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dont le versement du solde est ajusté chaque année au vu du Compte Administratif anticipé du Service et de sa trésorerie.

Comme vous le savez, une nouvelle convention pluriannuelle a été actée en 2018 et le montant maximum de la contribution du Département reste fixé à 9 500 000 €.

Les efforts de gestion du SDIS entrepris depuis plusieurs années ont permis de ramener le versement 2018 du Conseil Départemental à 8 765 000 € en section de fonctionnement contre 9 449 000 € depuis 2015, soit -684 000 €.

A ces 8,765 M€, il convient d'ajouter un montant de 235 000 € mandaté en section d'investissement, possibilité décrite par la nomenclature M61 des SDIS au titre du paiement des intérêts de la dette.

Au global, le Département a de la sorte contribué en 2018 à hauteur de 9 000 000 € au titre de cette dépense obligatoire.

## 2) Les dépenses en augmentation

- L'action sociale hors Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et Revenu de Solidarité Active (RSA) est en hausse de +4,896 M€ dont :

→ + 2,314 M€ pour l'aide aux Personnes Handicapées (hors Prestation de Compensation du Handicap - PCH) : la quasi-totalité de l'augmentation repose sur l'intégration des dépenses de Transport au chapitre budgétaire de l'Action Sociale - personnes handicapées, celles-ci figurant depuis l'origine au chapitre Transports avant le transfert de compétence à la Région.

La somme versée aux transporteurs s'élève à 2 516 426 €.

Les frais de séjour en établissements pour adultes handicapés qui représentent 90% du budget PH s'accroissent modérément de + 0,72% avec 36,315 M€ mandatés en 2018 contre 36,057 M€ en 2017 (+0,258 M€).

Pour des raisons qui tiennent plus à l'organisation comptable résultant du transfert mais néanmoins en cohérence avec ce type d'aide sociale, on peut constater que pour la première fois l'action en faveur des personnes handicapées dépasse le budget personnes âgées.

Toutes choses égales par ailleurs, ce constat est le résultat d'une tendance au rapprochement des budgets consacrés aux personnes handicapées et aux personnes âgées depuis plusieurs exercices.

Il peut être noté toutefois une baisse des versements au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en dessous du seuil des 6 M€, précisément 5,847 M€, prestation qui a atteint à ce jour un maximum de 6,4 M€ en 2015. La PCH instaurée en 2006, l'avait été sur le modèle de l'APA créée en 2002, en remplacement progressif de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP).

Cette dernière allocation passe sous le seuil du million d'euros, soit 0,966 M€ contre 1,092 M€ en 2017.

→ + 1,246 M€ destinés à l'enfance et la famille, à raison de + 0,662 M€ pour la rémunération des assistants familiaux et + 0,584 M€ consacrés à l'aide à l'enfance : la DM1 2018 avait en effet abondé les crédits de paiement de l'Aide Sociale à l'Enfance de + 0,831 M€, d'une part pour faire face à la hausse de la masse salariale des personnels familiaux insuffisamment budgétisée au Budget Primitif, d'autre part pour financer l'accroissement du nombre de journées de placement et du nombre de Mineurs Non Accompagnés (MNA) pris en charge par le Dispositif Placement Familial.

Le DPF a par ailleurs été fortement utilisé par le Juge des Enfants en termes de suivi des jeunes au sein de leur famille et le cas échéant en hébergement temporaire. Pour mémoire, 61 DPF étaient intervenus au 30/09/2018 contre 20 sur l'ensemble de l'année 2017.

Le service de l'ASE réalise également les mises à l'abri des MNA en période d'évaluation, soit à l'hôtel, soit par conventionnement de location avec l'ADAPEI.

Il reste à noter le réajustement de la dotation globale versée au budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille qui dépasse les 1,7 M€.

→ + 0,510 M€ pour l'aide aux personnes âgées hors APA qui provient des frais de séjour en établissements mandatés à hauteur de 13,027 M€ comparé à 12,290 M€ en 2017 (+ 6,0%).

En matière d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA), le montant versé ressort globalement en baisse (-1,293 M€) : si l'aide mandatée pour les personnes âgées en établissement reste stable à 14,1 M€ (+0,1 M€), l'aide mandatée pour les PA à domicile diminue de -1,4 M€ en précisant que 96% des allocations ont été payés directement au bénéficiaire (13,6 M€) au lieu de 71% (11,0 M€) en 2017.

Cette année là, 4,6 M€ avaient été réglés aux associations d'aide à domicile et seulement 0,6 M€ en 2018.

→ + 0,826 M€ au titre des autres interventions sociales, somme qui traduit le passage du Département en tant qu'Organisme Instructeur du programme Fonds Social Européen en lieu et place du GIP Corrèze Europe dissout : 0,796 M€ sont destinés pour l'essentiel aux Restaurants du cœur (0,143 M€), au CCAS de BRIVE (0,131 M€) et à la Communauté d'Agglomération du bassin de BRIVE (0,448 M€).

- Les charges de personnel (compte 64) hors rémunération des assistants familiaux comptabilisée et explicitée dans les dépenses sociales supra, connaissent une évolution de + 2,138 M€.

La masse salariale représente 52,162 M€ dans une proportion de 22% des dépenses de fonctionnement hors provisions (237,080 M€) conforme aux prévisions du BP 2018.

La hausse susmentionnée tient aux décisions prises par notre Assemblée de dissoudre au 31/12/2017 les 2 budgets annexes du Parc Routier Départemental et du Laboratoire Départemental d'Analyses, suivies de l'intégration concomitante au budget principal des fonctionnaires et contractuels de l'ex PRD et uniquement des fonctionnaires de l'ex LDA.

S'agissant des personnels mis à disposition du laboratoire Qualyse, la paye des agents concernés fait l'objet d'un remboursement du nouveau laboratoire interdépartemental sur le budget de l'exercice.

Abstraction faite de l'intégration des budgets annexes dont les charges de personnel respectives (compte 64) sont de 1,797 M€ (ex PRD) et 1,626 M€ (ex LDA), la masse salariale qui supporte la comparaison avec le CA 2017, s'établit à 48,739 M€ contre 50,024 M€.

A base identique, les frais de personnel sont ainsi en diminution de -1,285 M€ soit -2,57% à rapprocher de la baisse des effectifs de -3,71% au 31/12/2017.

Cela traduit également le fait que le redéploiement ou le gel de postes à la suite des départs en retraite ou des mobilités permet d'intégrer les augmentations liées au Glissement, Vieillesse, Technicité (GVT) ainsi que la mise en œuvre à compter de janvier 2018 du nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement des Personnels (dit RIFSEEP).

- Les autres dépenses en augmentation totalisent + 0,652 M€, principalement les contrats de maintenance + 0,102 M€ et les contrats d'assurance + 0,171 M€ répertoriés aux services généraux, ainsi qu'un montant supérieur de + 0,180 M€ concernant le prélèvement des droits de mutation pour alimenter le fonds de solidarité, destiné à atténuer le reste à charge des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS).

### 3) Stabilité du Revenu de Solidarité Active et des dépenses d'insertion

En 2017 et pour la seconde fois, il avait pu être observé une baisse des dépenses globales d'insertion et des allocations versées aux bénéficiaires, tendance constatée également dans une trentaine de Départements.

La baisse réelle pour la Corrèze, compte tenu de régularisations effectuées par la CAF et la MSA portant sur 2015 et 2016, était de -0,661 M€.

En 2018, le mandaté figurant au Compte Administratif diminue légèrement, - 0,096 M€ s'agissant des dépenses globales d'insertion et - 0,059 M€ en s'attachant aux seules allocations. En retranchant du CA 2017 les régularisations effectuées pour un montant de 0,137 M€ les allocations connaissent alors une légère hausse de + 0,078 M€ ainsi que + 0,041 M€ au global.

Pour ce qui est des sommes consignées auprès de la Caisse des Dépôts pour tout montant supérieur au reste à charge 2014 de 5,3 M€, elles sont ainsi dans un même ordre de grandeur pour 2017 et 2018, respectivement 0,810 M€ et 0,878 M€.

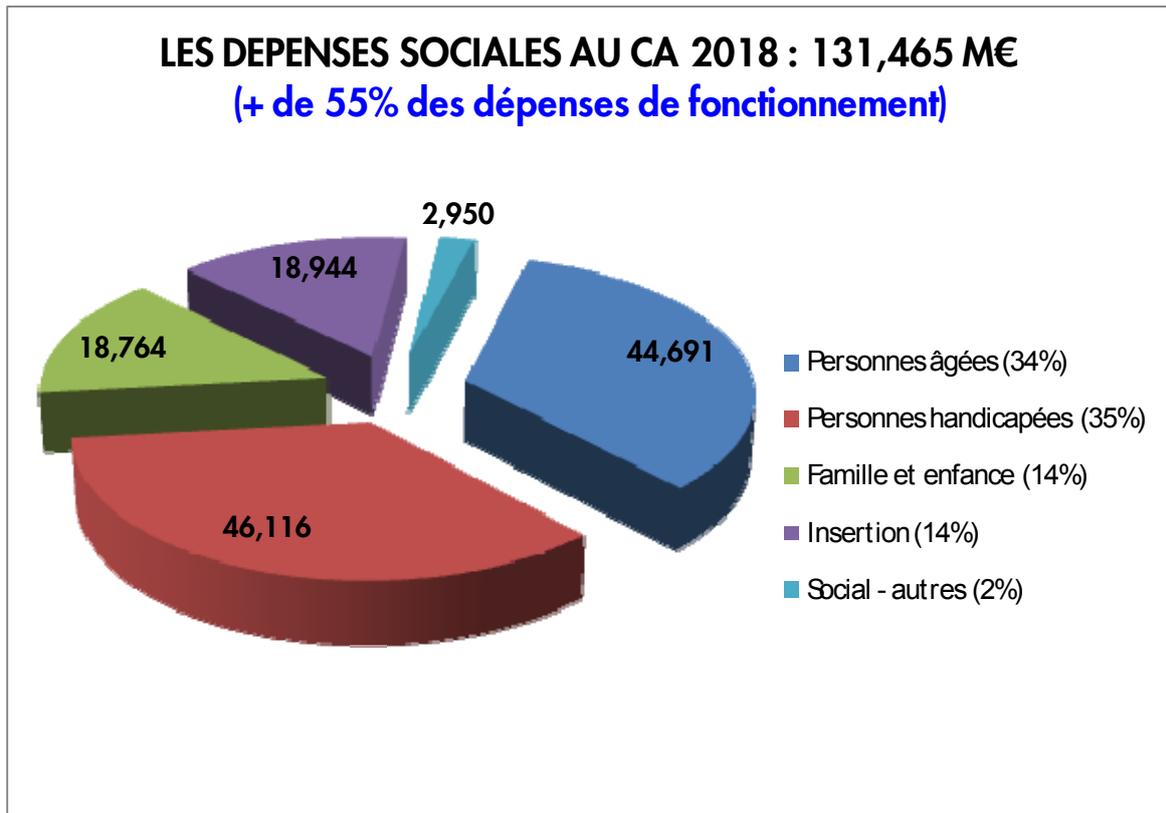
A cette stabilité de la dépense correspond un nombre d'allocataires de 6 374 fin décembre 2018 contre 6 465 fin décembre 2017, nombre en baisse de -91. Pour mémoire, il y avait 7 526 bénéficiaires fin 2015 puis 6 893 fin 2016.

→ Pour conclure sur cette analyse des dépenses effectives de fonctionnement, la compétence première des Départements dans le domaine social, dont la vocation repose sur la cohésion des générations, est reprise sous forme de tableau par types d'aide avec le graphique associé.

Cela revient à mettre en évidence un budget de 131,5 M€ qui mobilise 55% des charges de fonctionnement.

LES DEPENSES D'ACTION SOCIALE ( M€ )		CA 2017	Voté 2018	CA 2018	CA 2018 / CA 2017
<u>Personnes âgées</u>	hors APA	15,890	16,453	16,400	0,510
	APA	29,584	30,502	28,291	-1,293
		<b>45,474</b>	<b>46,955</b>	<b>44,691</b>	<b>-0,783</b>
<u>Personnes handicapées</u>	hors PCH	37,955	40,305	40,269	2,314
	PCH	6,063	5,847	5,847	-0,216
		<b>44,018</b>	<b>46,152</b>	<b>46,116</b>	<b>2,098</b>
<u>Famille et enfance</u>	assistants fam.	8,202	8,864	8,864	0,662
	enfance	9,316	9,946	9,900	0,584
		<b>17,518</b>	<b>18,810</b>	<b>18,764</b>	<b>1,246</b>
<u>Insertion</u>		<b>19,040</b>	<b>19,047</b>	<b>18,944</b>	<b>-0,096</b>
dont allocations		<u>17,690</u>	<u>17,631</u>	<u>17,631</u>	<u>-0,059</u>
<u>Social - autres</u>	prévention m. soc	0,481	0,505	0,476	-0,005
	autres interventions	1,648	2,984	2,474	0,826
		<b>2,129</b>	<b>3,489</b>	<b>2,950</b>	<b>0,821</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>128,179</b>	<b>134,453</b>	<b>131,465</b>	<b>3,286</b>

non compris le reversement en 2018 d'un trop perçu en provenance de la CNSA : 0,385 M€



#### 4) Les provisions et dépenses imprévues

- les provisions

1 053 660 € ont été provisionnés sur l'exercice 2018 et 176 386,77 € ont fait l'objet d'une reprise en fin d'exercice : la charge nette portée par le Compte Administratif est ainsi de 877 273,23 €.

Ces provisions concernent : la participation du Département au déficit de la ligne aérienne Brive - Paris, au titre de 2017 (492 660 €) et 2018 (511 000 €), au motif que cette participation annuelle relève de la compétence économie qui n'est plus du ressort du Conseil Départemental depuis le 01/01/2016, mais de la Région selon la loi NOTRe.

Sur la provision relevant de l'exercice 2017, une somme de 176 386,77 € a effectivement été reprise pour permettre le paiement au Syndicat Mixte de l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne de la seule contribution statutaire, puisque le Département est toujours membre de ce Syndicat.

Par ailleurs, un 3<sup>ème</sup> provisionnement de 50 000 € pour contentieux avec la société Blocter est intervenu dans le cadre des préconisations du dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

- les dépenses imprévues

Sur une inscription budgétaire de 3 250 000 €, seulement 166 730 € ont fait l'objet de virements sur différents chapitres pour mandater les admissions en non-valeur. C'est donc 3,083 M€ qui n'ont pas été utilisés, contribuant par conséquent à l'épargne brute 2018.

## II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT A LA BAISSÉ DEPUIS 2015 SONT EN HAUSSE

Les recettes de fonctionnement titrées au Compte Administratif 2018 s'élèvent à 289,0 M€ à comparaison de 285,5 M€ au CA 2017, soit une hausse de +1,23%.

Cette hausse intervient après une diminution cumulée successive de près de 4% en se référant à l'exercice 2014 (297 M€), exercice alors abondé de +12,4 M€ par les 2 Fonds Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) nouvellement créés en Loi de Finances Initiale.

### 1) L'effet baisse cumulée de la DGF s'atténue

en M€				
CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
296,9	292,5	291,1	285,5	289
<b>évolution</b>	-4,4 -1,48%	-1,4 -0,48%	-5,6 -1,92%	3,5 1,23%
<b>perte de DGF</b>	-12,8			
<b>baisse des RRF</b>	-7,9			
<b>correctif constaté</b>	4,9			

Ainsi que vous le savez, la perte totale de Dotation Globale de Fonctionnement sur la période 2014 - 2017 est de -12,8 M€. Il s'agissait de la 1<sup>ère</sup> contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics arrêtée à 11,2 Mds d'euros par la Cour des comptes. Le contrat de Cahors, "version dépenses" et explicité plus haut a pris le relais avec un objectif d'économie supplémentaire de 13 Mds d'euros.

Le tableau ci-dessus mesure l'effort de gestion de notre collectivité sur la recette. Malgré la ponction DGF de 12,8 M€, la diminution des recettes réelles de fonctionnement a été contenue à -7,9 M€ dans une tendance baissière imposée et pérenne; c'est le fruit d'un correctif apporté de près de + 5 M€ sur la période 2015 - 2018 dont 3,5 M€ à valoir sur l'exercice 2018.

La DGF désormais "gelée" dans un ordre de grandeur de 54 M€ est révélatrice de la stagnation de l'ensemble des dotations de fonctionnement de l'État en 2018, quand il ne s'agit pas d'une baisse plus ou moins apparente dans le cadre de l'enveloppe normée qui inclut, depuis 2017, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), pourtant réputée figée à sa valeur 2011 puisque c'est ni plus ni moins un droit à compensation.

Le tableau ci-après illustre cette stagnation, l'ensemble des dotations totalisant 66,1 M€. Notons que la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est parfaitement stable depuis plus de 10 ans, le montant titré en 2018 supérieur de + 0,217 M€ est simplement l'illustration de la suppression du budget annexe du LDA qui percevait cette somme depuis la décentralisation eu égard à des personnels mis à disposition.

<b>Stagnation des dotations de l'État après 4 ans de ponction sur la DGF</b>				
en M€	CA 2017	Voté 2018	CA 2018	2018 / 2017
<u>Dotations et participations</u>	<b>66,081</b>	<b>65,937</b>	<b>66,083</b>	<b>0,002</b>
dont :				
Dotation Globale de Fonctionnement	54,300	54,000	54,127	-0,173
Total contribution aux finances publiques	-12,794			
Dotation de Compensation Réforme TP (DCRTP)	6,769	6,735	6,752	-0,017
Dotation Générale de Décentralisation* (DGD)	2,511	2,728	2,728	0,217
Compensations exonérations fiscalité directe	2,413	2,404	2,406	-0,007
FCTVA (enveloppe fonctionnement)	0,088	0,070	0,070	-0,018
* 0,217 M€ = part qui revenait au budget du LDA				

## 2) Les recettes qui augmentent

<b>Les recettes de fonctionnement qui augmentent</b>				
en M€	CA 2017	Voté 2018	CA 2018	CA 2018 / CA 2017
<u>Impositions directes</u>	102,284	102,529	104,501	<b>2,217</b>
<i>dont produit du Foncier Bâti</i>	60,767	61,000	62,319	1,552
<u>Impositions indirectes</u>	61,610	57,363	62,833	<b>1,223</b>
<i>dont produit des DMTO</i>	21,486	20,000	22,628	1,142
<i>dont péréquation DMTO</i>	4,569	4,200	4,744	0,175
<u>Recettes d'action sociale</u> (hors RSA / APA)	17,651	19,455	20,054	<b>2,403</b>
<i>dont recouvrements d'aide sociale</i>	13,744	13,568	14,561	0,817
<u>Services Généraux</u>	2,168	3,629	3,930	<b>1,762</b>
<i>dont mise à disposition de personnel (facturée aux autres organismes c/ 70848*)</i>		3,364	1,901	1,901
<u>Autres postes</u>	16,170	16,567	17,853	<b>1,683</b>
<i>dont Revenu de Solidarité Active(RSA)</i>	12,100	11,829	12,551	0,451
<b>Total des recettes en hausse</b>	<b>199,883</b>	<b>199,543</b>	<b>209,171</b>	<b>9,288</b>
* Laboratoire Qualyse en particulier (ex LDA)				

Ces recettes qui totalisent 209,2 M€ (72,4% des recettes de fonctionnement) enregistrent une hausse de +9,3 M€ de CA à CA.

- L'augmentation la plus importante concerne la plupart des recettes d'action sociale qui ne relèvent pas de l'État mais des efforts de gestion du Conseil Départemental pour optimiser les sommes qui lui sont dues.

Les 2,403 M€ supplémentaires comprennent notamment les recouvrements d'aide sociale auprès des tiers (+ 0,817 M€), la participation exceptionnelle par arrêté interministériel de 432 000 € pour les MNA et l'encaissement de 795 706 € au titre du Fonds Social Européen (FSE) concrétisant le rôle d'Organisme Instructeur dévolu au Département depuis le 01/01/2018.

Ces recettes n'entrent aucunement en compte dans le calcul de la compensation du reste à charge des Allocations Individuelles de Solidarité qui fait l'objet d'un point 4 à la suite des présents développements.

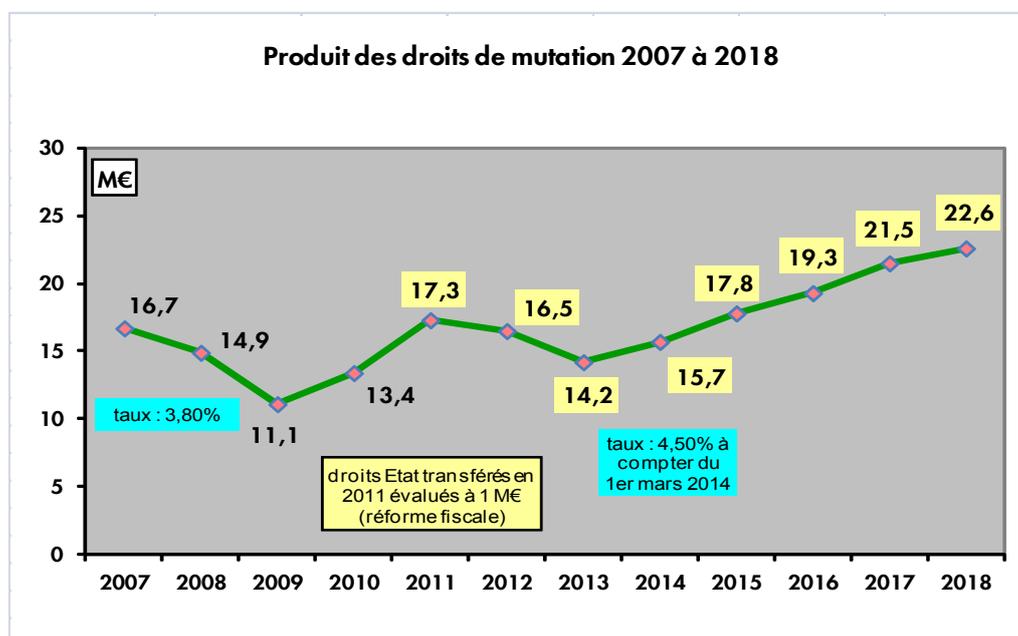
- Deuxième poste en augmentation, les impositions directes procurent + 2,217 M€ comparé à 2017, l'évolution étant portée en majeure partie par le produit de la Taxe Foncière Bâti (+ 1,552 M€) perçue sans hausse du taux fixé à 21,35% depuis le début de la mandature.

Les bases d'imposition définitives ont alors évolué de +1,92% dont +1,20% d'indexation à l'inflation en Loi de Finances et + 0,72% pour leur variation physique (en 2017 : + 1,30% dont + 0,4% LFI et + 0,90% variation physique).

- Les recettes imputées aux Services Généraux, + 1,762 M€, comptabilisent pour la première fois le remboursement des personnels mis à disposition du Laboratoire Qualyse, ce qui explique l'essentiel de l'importante évolution.

- Les impositions indirectes bénéficient toujours en 2018 de l'embellie attachée au produit des droits de mutation (22,6 M€) basé sur les transactions immobilières soit + 1,142 M€, mais l'augmentation est divisée par 2 au regard de l'évolution 2017/2016.

Le fonds de péréquation associé initié en 2011 a été mécaniquement abondé par les droits collectés en 2017 et il s'en suit un plus sur la péréquation, + 0,175 M€ pour la Corrèze.



- Les autres postes évoluant positivement génèrent + 1,683 M€, en particulier les recettes liées à la voirie (+ 0,842 M€) parmi lesquelles les redevances du domaine public départemental représentant 413 510 €, et par ailleurs, une seconde recette du FSE de 853 170 € affectée au chapitre budgétaire du Revenu de Solidarité Active qui explique le surplus de 0,451 M€ relevé dans le tableau.

Retenons ici que le Département de la Corrèze, Organisme Instructeur du FSE depuis 2018, a encaissé au total 1 648 876 € ventilés au chapitre du RSA et à celui des autres interventions sociales.

### 3) Les recettes qui diminuent

<b>Les recettes de fonctionnement qui diminuent</b>				
<b>en M€</b>	<b>CA 2017</b>	<b>Voté 2018</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2018 / CA 2017</b>
<u>Transports</u> (particularité compétence transférée)	4,894	0,327	0,457	<b>-4,437</b>
<u>Recettes APA</u> (l'essentiel Fonds APA / CNSA)	13,911	11,590	13,085	<b>-0,826</b>
<u>Développement</u>	0,695	0,165	0,129	<b>-0,566</b>
<u>Prévention médico-sociale</u>	0,055	0,040	0,044	<b>-0,011</b>
<b>Total des recettes en baisse</b>	19,555	12,122	13,715	<b>-5,840</b>

Le total des recettes en baisse est de - 5,840 M€ auquel il convient de soustraire la particularité de la compétence transférée Transports, la baisse étant alors ramenée au montant de -1,403 M€.

- Il est rappelé ici que 2017 a été une année de transition pour les Transports : la Région Nouvelle Aquitaine ayant perçu la totalité de la quote-part de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) lui revenant (25% des 48,5% attribués en 2011 aux Départements) alors que le transfert de compétence est intervenu le 01/09/2017, une convention a permis un remboursement de 4,289 M€ à la Corrèze.

Au CA 2018, la recette de 0,457 M€ comporte une régularisation de 0,327 M€ qui s'ajoutent aux 4,289 M€ perçus en 2017, la différence de 0,130 M€ correspondant également à des remboursements de la Région afférents à la convention de mise à disposition de prestations et fournitures.

- La diminution des recettes APA (-0,826 M€) provient de la baisse du Fonds APA géré par la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie (CNSA), calculé à partir d'une dépense plus faible en 2017 (-1,322 M€).

- S'agissant enfin du Développement, le Compte Administratif 2017 comptabilisait le titre de recettes relatif au produit de cession du Domaine de Ruffaud, produit exceptionnel d'un montant de 640 000 € répertorié au sous chapitre dédié au tourisme.

#### 4) Bilan des recettes de l'action sociale : l'État poursuit son désengagement

A l'instar des dépenses portant sur le 1<sup>er</sup> budget du Département, un bilan des recettes attachées à l'action sociale est proposé sous forme de 2 tableaux :

Recettes attachées à l'action sociale en €	2017	2018	2018 / 2017
CNSA - APA 1ère part	12 062 625	11 173 288	-889 337
CNSA - APA 2ème part (loi ASV)	1 416 000	1 392 373	-23 627
CNSA - PCH	2 002 499	2 072 907	70 408
CNSA - MDPH	363 882	384 624	20 742
TICPE (droit à compensation du RSA)	10 722 202	10 720 224	-1 978
Fonds de Mobilisation Insertion (FMDI)	859 238	732 136	-127 102
Fonds d'Appui Politiques Insertion (FAPI)	89 996	80 627	-9 369
<b>s/total État</b>			<b>-960 263</b>
Autres recettes dont recouvrements AS*	16 201 338	19 178 214	2 976 876
<i>recouvrements d'aide sociale</i>	13 744 449	14 561 092	816 643
<b>s/total efforts de gestion</b>			<b>2 976 876</b>
<b>TOTAL action sociale</b>	<b>43 717 780</b>	<b>45 734 393</b>	<b>2 016 613</b>
* dossiers MNA : 432 000 € et FSE : 795 706 € notamment			

Les recettes "traditionnelles" de l'État ressortent en baisse de près de 1 M€ en comparant 2018 à 2017. La complétude des autres recettes d'action sociale crédite le Conseil Départemental de près de 3 M€ d'efforts de gestion, soit un bilan 2018 positif de + 2 M€.

Le mécanisme correcteur du reste à charge créé en 2014

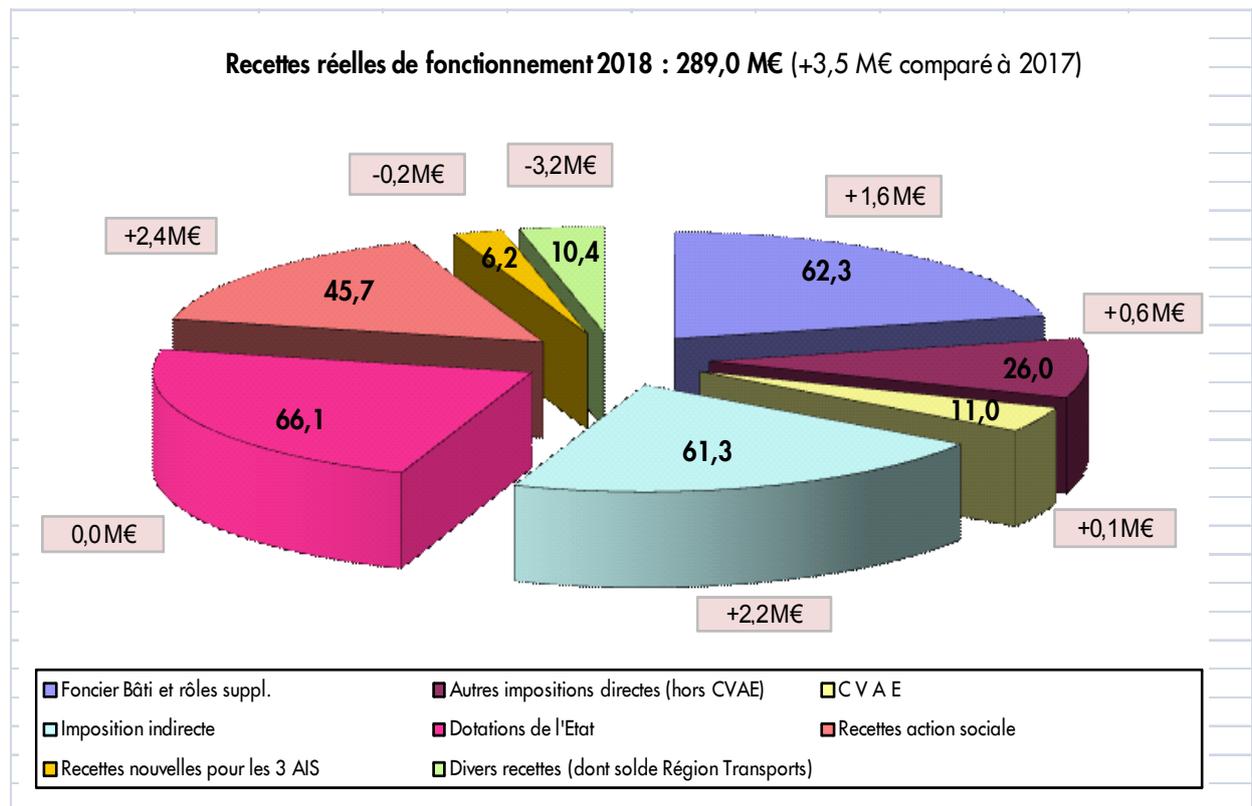
Les 2 Fonds AIS en €	2014	2015	2016	2017	2018	2018 / 2017
• Péréquation frais de gestion TFB	5 696 998	5 501 464	5 179 648	5 214 290	5 181 047	-33 243
• Fonds de solidarité sur DMTO						
versement	7 836 156	4 008 564	1 174 887	1 164 970	1 035 059	-129 911
prélèvement	-1 162 843	-1 164 399	-1 268 602	-1 362 577	-1 542 981	-180 404
<b>Contributeur net depuis 2016</b>			<b>-93 715</b>	<b>-197 607</b>	<b>-507 922</b>	<b>-310 315</b>
<b>Compensation effective des AIS</b>	<b>12 370 311</b>	<b>8 345 629</b>	<b>5 085 933</b>	<b>5 016 683</b>	<b>4 673 125</b>	<b>-343 558</b>
						<b>Diminution cumulée 2018 / 2014 : -7 697 186</b>

Depuis 2014, le dispositif présente pour la Corrèze une perte de recettes cumulée sur 4 exercices de - 7,697 M€ dont - 0,344 M€ imputables à l'exercice 2018. La compensation totale a presque été divisée par 3 et ne représente plus que 4,673 M€, le mécanisme du Fonds de solidarité DMTO tirant l'ensemble vers le bas par le fait d'être contributeur net dans une proportion grandissante !

Sans les efforts de gestion, l'État s'étant désengagé à hauteur de -1,304 M€ sur des recettes "pérennes" (- 0,960 M€ et - 0,344 M€), les recettes totales de l'action sociale seraient stables voire en baisse.

Rappelons à ce moment du rapport que les dépenses sociales totales ont augmenté de + 3,286 M€ de CA à CA pour atteindre 131,5 M€.

- représentation graphique des recettes de fonctionnement



## **2<sup>ème</sup> partie : LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'équipement se sont réalisées à hauteur de 45,3 M€ en 2018.

### **I - LE LANCEMENT EFFECTIF DU 100% FIBRE : 8,6 M€**

#### **1) Janvier 2018 : Modalités de la participation financière du Conseil Départemental**

Le projet 100% Fibre pour la Corrèze s'articule autour de deux décisions, le choix d'une gestion 100% publique pour l'exploitation du futur réseau et sa réalisation complète d'ici mars 2021.

Le comité syndical du 8 janvier 2018 de DORSAL, outil dont se sont dotés les trois départements Limousin pour l'aménagement numérique de leur territoire respectif, a décidé l'attribution des marchés de travaux des trois lots corréziens.

A l'issue des travaux soit à compter de 2022 et sur une période de 10 ans, DORSAL devrait recevoir une redevance d'exploitation calculée pour la Corrèze au prorata du nombre de prises construites, c'est-à-dire 60% d'une assiette totale estimée à 105 M€ et dont une part reviendrait à notre Département d'environ 63 M€.

Dans le cadre du protocole financier retenu, prudentiel quant à ces recettes futures, la part attendue des collectivités corréziennes au taux de 60% s'élève à 48,2 M€ dont 27,8 M€ pour la part du département et 20,4 M€ pour la part EPCI 19.

A ce stade d'avancement financier du projet, la part du département se déclinait sous la forme d'une avance remboursable à verser en 2019 (2,747 M€), d'un prêt de 5 M€ à souscrire par DORSAL en 2018 moyennant le remboursement de l'annuité au Syndicat au rythme de l'échéancier du prêt via un fonds de concours, et, le versement en trois acomptes d'un peu plus de 20 M€ sur l'exercice 2018 sous forme d'une avance remboursable.

Il était enfin entendu que ce protocole de "démarrage" avait vocation à évoluer.

#### **2) Décembre 2018 : Finalisation de la participation financière du Département de la Corrèze**

En termes de redevance future d'exploitation versée à DORSAL et pour la partie corrézienne, une actualisation est intervenue sur une période de 20 ans et non 10 ans qui procurerait une recette nette de charges cumulées évaluée à 66 M€.

La contribution des collectivités a été affinée, précisément 28,4 M€ pour la part de notre département et 20 M€ pour les EPCI, en portant le total Corrèze à 48,4 M€.

Pour tenir l'objectif contractuel de fin des travaux à la date du 31/03/2021, le Département a procédé fin 2018 au versement de 2 sommes conformément à la décision de la Commission Permanente du 14 décembre :

→ 2 988 938 € à titre d'avance remboursable sur 15 ans,

→ 5 434 214 € sous forme de subvention transformable en avance remboursable selon le rythme de perception des redevances à compter de 2022.

Par ailleurs, le comité syndical de DORSAL du 13 novembre 2018 a approuvé la souscription d'un emprunt supplémentaire de 15 M€ en complément de celui de 5 M€ défini au protocole initial, ce prêt complémentaire venant en déduction des 20 M€ qui devaient être avancés par la Corrèze en autofinancement.

De la sorte, le Conseil Départemental interviendra de la même façon en fonds de concours respectant l'échéancier de ces 15 M€ d'emprunt et les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en la matière.

La perception par DORSAL des redevances de la SPL "Nouvelle Aquitaine THD" escomptées à partir de 2022 permettra également de reconsidérer le dispositif financier le moment venu.

Il convient de rappeler en dernier lieu que le Département est garant à 100% des emprunts contractualisés par DORSAL dans le cadre du 100% Fibre corrézien.

## II - LES DEPENSES D'EQUIPEMENT "CLASSIQUES" : 36,7 M€

### 1) Près de 14 M€ pour les routes départementales

C'est le montant annuel que nous consacrons depuis le début de la mandature au réseau routier départemental comme en témoigne le tableau suivant :

M€	2015	2016	2017	2018
Investissements sur les routes départementales	13,706	13,956	13,993	13,817
sur 4 exercices	→			55,472

Ainsi en 4 ans, c'est plus de 55 M€ qui ont permis la rénovation du patrimoine routier.

Sur l'année 2018, 13,8 M€ d'investissements, la prise en compte des dépenses d'entretien de la voirie en fonctionnement (6,3 M€) et des subventions versées pour la voirie du secteur communal (3,6 M€) restituent au total le deuxième poste de dépenses de la collectivité départementale représentant 23,7 M€ de crédits de paiement réalisés.

Cette compétence devient le tout premier poste de dépenses du point de vue de la cohésion territoriale.

Les investissements 2018 concernent principalement la modernisation du patrimoine à hauteur de plus de 9 M€, dont 5,2 M€ de couches de roulement en enrobés sur les axes principaux, près de 2,8 M€ pour la voirie de desserte qui concerne le quotidien des corréziens et 0,9 M€ pour adapter les ouvrages d'art à la circulation.

Par ailleurs 1,0 M€ ont été consacrés au lancement de grandes opérations routières - routes 2025 - , 1,3 M€ aux opérations de sécurisation, 1,0 M€ pour les traverses de bourg et

enfin plus de 1,0 M€ s'agissant du renouvellement de la flotte de véhicules et d'engins nécessaire aux travaux en régie.

## 2) Les aides au secteur communal : 12,8 M€

L'enveloppe dédiée aux subventions attribuées à l'investissement communal est du même ordre de grandeur que les crédits affectés au réseau routier départemental, ceci depuis 2015 et beaucoup plus loin encore puisque la Corrèze est un des Départements, si ce n'est le premier, dans ce mode d'intervention indirecte qui contribue tout autant au maillage territorial d'un département rural à géographie variable, "les trois Corrèze".

M€	2015	2016	2017	2018
Aides au secteur communal	15,065	11,300	12,003	12,760
sur 4 exercices	→			51,128

Avec un budget contraint mais revivifié par les efforts de gestion, c'est plus de 51 M€ sur 4 exercices qui ont été versés dans le cadre de projets communaux et intercommunaux.

Sans rentrer dans le détail des aides accordées qui font l'objet de rapports spécifiques en séance plénière ou à la Commission Permanente, notons simplement la prédominance des projets subventionnés portant sur les réseaux et infrastructures pour lesquels il a été réservé 7,0 M€ en 2018 soit 1 M€ de plus qu'en 2017.

En conclusion de ces 2 axes majeurs d'intervention constitués du patrimoine routier départemental et du patrimoine communal, c'est 106,6 M€ réalisés sur la période 2015 - 2018 pour sauvegarder et améliorer la cohésion territoriale.

En termes de capacité budgétaire annuelle de l'ordre de 45 M€, cela représente 2,4 ans sur une période de 4 ans.

## 3) Les autres investissements patrimoniaux ou subventions

### 3-1) Le patrimoine départemental hors voirie

M€	2017	2018
Le patrimoine départemental hors voirie	6,827	6,102
Bâtiments	3,092	2,556
Systèmes d'information	2,673	2,763
Divers patrimoine	1,062	0,783

La diminution totale de - 0,725 M€ par rapport à 2017 provient essentiellement des crédits destinés aux opérations sur les bâtiments (- 0,536 M€), précisément celles concernant les collèges (- 1,048 M€).

Si les paiements relatifs aux tablettes numériques sont en baisse de -0,342 M€ à partir d'un mandaté 2018 qui dépasse les 1 M€, l'explication principale tient dans un retard pris sur la

programmation travaux et équipements soit 0,966 M€ réalisés en 2018 à comparaison de 1,612 M€ en 2017.

Il convient de mettre en évidence l'effort de la collectivité pour moderniser nos systèmes d'information, en s'adaptant ainsi aux progrès des technologies actuelles dont le rythme est exponentiel. Le budget important qui leur est consacré, en hausse de +0,1 M€, atteint près de 2,8 M€.

Le poste Divers patrimoine traduit en majeure partie les dotations annuelles d'investissement sur différents sites (Archives départementales, BDP, Musée J. Chirac... ).

### 3-2) Les subventions hors aides aux communes

M€	2017	2018
Les subventions hors aides aux communes	6,519	3,984
Habitat	2,716	1,967
Économie - Tourisme	1,022	0,512
Transition écologique	0,353	0,428
SDIS M61 intérêts de la dette	0,000	0,235
EHPAD	1,386	0,208
Divers subv. dont cellule THD	1,042	0,634

La baisse assez significative de - 2,535 M€ est quasiment lisible sur tous les secteurs d'interventions, hormis une subvention nouvelle finançant les intérêts de la dette du SDIS (cf. la contribution obligatoire en fonctionnement) et 0,075 M€ en plus sur les programmes estampillés Transition écologique.

Les subventions versées aux EHPAD ne représentent plus que 0,208 M€ contre 1,386 M€ en 2017. Dans le cadre de la restructuration de ces Établissements, l'attribution en fonction du nombre de lits est terminée, les 0,208 M€ constituant le solde des paiements effectué par la Direction de l'Autonomie.

Les aides à l'habitat privé et aux bailleurs sociaux reviennent à un montant plus "traditionnel", après une année exceptionnelle en 2017 boostée par 2 engagements ambitieux du Conseil Départemental, le plan de soutien à l'habitat du 26 juin 2015 suivi d'une nouvelle aide en faveur des bailleurs privés le 24 février 2017.

Pour l'économie et le tourisme, les crédits utilisés en 2018 sont divisés par 2 à comparaison de 2017 et poursuivent leur extinction suite à la loi NOTRe, accordant la compétence économique exclusivement aux nouvelles Régions avec des cofinancements envisageables dans le domaine touristique.

Des abandons de projets, que ce soit en matière économique ou touristique, sur des engagements antérieurs au 1er janvier 2016 ce sont également produits.

Enfin, la baisse des versements de la cellule Très Haut Débit (THD) à DORSAL, versements antérieurs au montage financier du 100% Fibre, impacte l'essentiel du poste "Divers subventions" : seulement 0,510 M€ en 2018.

## III - LE DESENETTEMENT CUMULE DEPUIS 2016 S'ELEVE A -23,6 M€

### 1) Un même niveau annuel moyen de remboursement du capital

De 2016 à 2021 (anticipations 2020 - 2021), le montant remboursé moyen est de 31 M€.

M€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Remboursement du capital de la dette	29,754	31,284	32,142	32,370	31,058	29,909
moyenne	31					

Un niveau élevé de remboursement annuel du capital du fait du stock antérieur de dette avec plusieurs lignes de prêt à capital progressif, mais surtout par la contractualisation ces dernières années d'emprunt sur une durée de 20 ans, permet en contenant l'emprunt nouveau à un maximum de 25 M€ un désendettement mécanique annuel dans une fourchette [-5 ; -7] M€.

### 2) Dans les faits

- CA 2018 : -7,0 M€                      produit de l'emprunt : 25,000 M€  
après,
- CA 2017 : -11,8 M€                    produit de l'emprunt : 19,350 M€  
et
- CA 2016 : -4,8 M€                     produit de l'emprunt : 25,000 M€

Si le montant remboursé en capital peut être qualifié de constant, le désendettement annuel est inévitablement fluctuant par "le rapport de force" autofinancement et produit de l'emprunt, ce dernier étant d'autant plus faible que l'autofinancement est fort.

### 3) La diminution de l'encours contribue à l'amélioration du ratio de désendettement

Ce ratio calculé en nombre d'années, forme de "boussole" de la collectivité, qui rapporte l'encours de dette à l'épargne brute s'améliore si le numérateur baisse comme c'est le cas, et, encore plus si le dénominateur augmente. La bonne combinaison des 2 est un cercle vertueux qui sera évoqué dans la 3<sup>ème</sup> partie du présent rapport.

## IV - LES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)

Elles s'établissent à 8,4 M€ répartis ainsi :

### 1) Le FCTVA et les cessions

M€	CA 2017	CA 2018
FCTVA	2,645	2,976
Cessions	0,643	0,128
<b>Total recettes propres Inv.</b>	<b>3,288</b>	<b>3,104</b>

→ Le FCTVA avec un même taux de 16,404% appliqué à l'assiette des dépenses éligibles augmente de + 0,331 M€ : les dépenses d'investissement directes de 2017 (N-1) étaient supérieures de + 1,1 M€ à celles de 2016 et par ailleurs il a été titré sur le budget principal le FCTVA dû sur les dépenses d'investissement 2017 de l'ex Budget Annexe du Parc Routier, soit 138 192 €.

→ Pour mémoire, le montant des cessions au CA 2017 provenait de la vente du Domaine de Ruffaud (640 000 €) : au CA 2018 le montant plus modeste de 0,128 M€ est constitué par la vente des anciennes casernes de gendarmerie de Laroche Canillac (10 000 €) et Mercoeur (26 000 €), des derniers lots du lotissement d'Altillac ( 61 069 €), la vente de matériel de l'ex PRD (30 748 €) ainsi qu'un ordinateur portable (147 €).

## 2) Les dotations (DGE et DDEC)

M€	CA 2017	CA 2018
DGE (Dotation Globale d'Équip.)	2,656	2,405
DDEC (Équipement Collèges)	1,330	1,330
<b>Total dotations Inv.</b>	<b>3,986</b>	<b>3,735</b>

Si la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) reste figée à sa valeur 2008, la Dotation Globale d'Équipement diminue de - 0,251 M€ par le fait d'une dépense éligible moindre (- 0,600 M€ sur les subventions mandatées au compte 204) reliée à un taux de concours en baisse (27,56% contre 29,30% en 2017), et, d'une majoration pour insuffisance de potentiel fiscal moins élevée.

La DGE, créée à la suite des 1ères lois de décentralisation, est supprimée par la Loi de Finances Initiale pour 2019 et remplacée par la Dotation de Soutien aux Investissements Départementaux (DSID) dont il est question dans le rapport de présentation du BP 2019. Le CA 2019 comportera le solde 2018 de la DGE à valoir sur les subventions payées en novembre et décembre.

## 3) Les subventions spécifiques

Elles totalisent 1,582 M€ ventilés comme suit :

- 686 714 € (solde de la subvention de l'État pour les tablettes numériques des collèges) ;
- 790 307 € (produit des amendes des radars automatiques) ;
- 104 582 € (subvention de l'État dans le cadre du plan France Très Haut Débit).

### 3<sup>ème</sup> partie : **ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIERE**

#### I - LE RESULTAT DE CLOTURE ET LA CHAINE DE L'EPARGNE

##### 1) Le résultat de clôture

La grille de résultat ci-après intègre ceux du SYMA Portes de Corrèze rajoutés aux comptes du Budget Principal à la DM1 2018 (pour mémoire, déficit d'investissement : 22 682,57 € et excédent de fonctionnement : 41 642,13 €).

Recettes d'investissement réalisées	78 542 982,13
Dépenses d'investissement réalisées	82 899 411,66
Résultat brut 2018	-4 356 429,53
Solde d'exécution d'investissement reporté	-8 434 659,57
<b>Solde cumulé d'investissement 2018 à reporter (c/ 001 Dépense)</b>	<b>-12 791 089,10</b>
Restes à Réaliser en Dépenses	0,00
Restes à Réaliser en Recettes	0,00
<u>Déficit de la section d'investissement</u>	<u>-12 791 089,10</u>
Recettes de fonctionnement réalisées	293 740 071,21
Dépenses de fonctionnement réalisées	274 343 043,59
Résultat brut de fonctionnement 2018	19 397 027,62
Excédent de fonctionnement reporté	28 763 529,04
Solde cumulé de fonctionnement 2018	48 160 556,66
Restes à Réaliser en Dépenses	0,00
Restes à Réaliser en Recettes	0,00
Résultat cumulé 2018 avec les restes à réaliser	48 160 556,66
<b>Affectation obligatoire au déficit d'investissement (c/ 1068 Recette)</b>	<b>12 791 089,10</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2018 à reporter (c/ 002 Recette)</b>	<b>35 369 467,56</b>

→ Cette grille restitue un résultat déficitaire d'investissement sur le seul exercice 2018 à hauteur de -4,356 M€. Un déficit est normal dans la configuration de la section d'investissement présentée dans la 2<sup>ème</sup> partie du rapport. Il résulte d'un virement de section élevé (27,4 M€) en recette d'investissement qui ne se transfère qu'en année N+1, soit au Budget Primitif 2019 par l'opération d'affectation obligatoire du résultat au déficit de la section d'investissement.

→ Au Compte Administratif N (2018) on peut conclure que le virement de section a fait plus que se vérifier au regard du résultat de fonctionnement propre à 2018 (+ 19,397 M€) et du résultat cumulé avant affectation (+ 48,160 M€).

→ En conclusion, l'excédent définitif 2018 après affectation obligatoire au déficit cumulé d'investissement est de + 35,369 M€, en hausse de + 6,647 M€ à comparaison du CA 2017, lequel excédent 2018 va être repris dans l'équilibre budgétaire du BP 2019.

## 2) Les soldes de gestion et évolution des principaux ratios

Ecritures réelles en €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Recettes de fonctionnement (1)	296 663 030	292 312 434	290 746 984	284 876 414	288 666 336
Dépenses de fonctionnement h/intérêts (2)	245 381 302	247 096 252	240 072 974	230 325 434	228 237 097
<b>Epargne de gestion</b>	<b>51 281 728</b>	<b>45 216 182</b>	<b>50 674 010</b>	<b>54 550 980</b>	<b>60 429 238</b>
Charges financières	11 724 292	11 092 181	10 355 778	9 545 092	8 848 277
<b>Epargne brute</b>	<b>39 557 436</b>	<b>34 124 001</b>	<b>40 318 232</b>	<b>45 005 888</b>	<b>51 580 962</b>
Amortissement de la dette	27 363 711	27 722 236	29 754 083	31 283 685	32 141 075
<b>Epargne nette</b>	<b>12 193 724</b>	<b>6 401 765</b>	<b>10 564 149</b>	<b>13 722 203</b>	<b>19 439 887</b>
(1) Recettes de fonctionnement après déduction du produit des cessions d'immobilisations et des reprises de provisions					
(2) Dépenses de fonctionnement après déduction des provisions					

Comme indiqué en renvois bas de tableau, les soldes de gestion sont calculés provisions et reprises de provisions exclues. Il est rappelé que ces dernières se traduisent au CA 2018 par une charge nette de 0,877 M€ (1 053 660 € - 176 387 €).

L'épargne de gestion, hors évolution des charges financières, qui par définition permet de mesurer les efforts accomplis par l'ensemble de la collectivité dépasse les 60 M€. Ce chiffre est assez exceptionnel et le dispositif d'économies doit être maintenu dans le temps.

Les charges financières connaissant une évolution négative de -0,697 M€, l'épargne brute est au dessus du seuil des 50 M€, précisément 51,6 M€ soit une évolution de +6,6 M€ (+14,7%). L'évolution constante de 2015 à 2018 est particulièrement éloquent avec une croissance moyenne de +4,375 M€ l'an.

Notons enfin que malgré un remboursement élevé du capital de la dette, l'épargne nette est supérieure à 19 M€ avec un profil évolutif logiquement conforme à celui de l'épargne brute (+3,250 M€ en moyenne par an). Le taux d'épargne nette ressort à 6,7%, calcul pertinent aussi lorsqu'on se souvient qu'il y a seulement 2 ans, l'État versait aux Départements en toute fin d'exercice un fonds exceptionnel dont un des critères d'éligibilité résidait dans un taux d'épargne brute inférieur à 7%.

En ajoutant à l'épargne nette les recettes propres d'investissement (RPI 3,104 M€ : FCTVA et produit des cessions), l'épargne en capacité de financer les dépenses d'équipement s'élève à 22,544 M€ à laquelle correspond un taux de couverture de 50% (épargne 22,5 M€ rapportée à 45,1 M€ de dépenses d'équipement).

- principaux ratios

Ratios d'analyse	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	niveau souhaitable*
taux d'épargne brute	13,33%	11,67%	13,85%	15,78%	17,87%	> à 10%
intérêts de la dette en % des DRF	4,56%	4,30%	4,13%	3,86%	3,63%	< à 3%
annuité de la dette en % des RRF	13,07%	13,13%	13,78%	14,23%	14,12%↓	< à 8%
dépenses d'équipement par habitant	163 €	179 €	149 €	158 €	168 €	200 €
durée de désendettement	9 ans	10 ans 7 mois	8 ans 10 mois	7 ans 8 mois	6 ans 7 mois	(base 50 M€) ≤ à 10 ans
encours de dette rapporté aux RRF	121,47%	123,26%	122,29%	120,67%	116,65%↓	[80% ; 100%]
* par les différents acteurs et observateurs de la vie locale						
		très favorable		en bonne voie	↓	baisse amorcée

Ces principaux indicateurs sont un encouragement à poursuivre l'action menée depuis le début de la présente mandature.

A côté du taux d'épargne brute et de la durée théorique de désendettement, ratios très favorables, de la quote-part des intérêts de la dette dans les dépenses de fonctionnement qui approche le raisonnable, le CA 2018 apporte presque deux "bonnes nouvelles" supplémentaires qui résident dans l'inversion du ratio du poids de l'annuité et une diminution plus franche de 4 points du poids de la dette sur les recettes courantes.

## II - L'ENDETTEMENT

### 1) L'autofinancement dégagé permet la poursuite du désendettement

M€	2016	2017	2018	2019
virement de section	11,4	17,9	27,4	43,7
désendettement	-4,8	-11,8	-7,0	-19,4
cumulé			-23,6	-43,0

2018 : 1ère budgétisation 100% Fibre et dépenses d'équipement 64 M€

Un bon niveau de virement de section a une double vertu en informant au moment de l'équilibre du Budget Primitif, d'une part, d'un potentiel d'épargne favorable, d'autre part, de la capacité de désendettement via un produit de l'emprunt inférieur au capital remboursé.

Le tableau proposé traduit la corrélation virement de section et désendettement effectif en se prolongeant jusqu'en 2019 développé dans le rapport propre au vote du BP.

Pour 2018, le montage financier définitif du programme 100% Fibre n'était pas connu lors du vote du BP et 25 M€ d'emprunt nouveau équilibraient la section d'investissement comportant 64 M€ de dépenses d'équipement.

La configuration des marchés financiers demeurerait favorable à taux fixe (cf. point 2 à la suite), d'autant plus que la phase de mobilisation ne dépassait pas la fin de l'exercice pour les diverses cotations. Avec le calage du budget Fibre, un désendettement important a vocation "mécanique" à se reporter en 2019.

### 2) 2018, une nouvelle année très favorable sur les marchés financiers

TAUX MOYEN PONDERE DE L'EMPRUNT 2018 sur une durée de 20 ans					
calcul	Banque Postale	Caisse d'Epargne	ARKEA Crédit Mutuel	Banque Populaire	Total / Moyenne
en €	10 000 000	12 000 000	2 000 000	1 000 000	25 000 000
en % du total	40,00%	48,00%	8,00%	4,00%	100,00%
Taux Fixe	1,60%	1,58% (0,99% 5a + 2,03% 15a)	1,65%	1,62%	
taux moyen pondéré	0,64%	0,76% 0,48%	0,13%	0,06%	1,595% (garantis sur 20a)
de 2019 à 2023	→	(les 5 1ères années)	→	→	1,31%

Le Département a emprunté à un taux fixe moyen de 1,595% sur 20 ans, taux moyen ramené à seulement 1,31% les 5 premières années au bénéfice d'un contrat dit double taux fixe qui ne coûte que 0,99% sur cette première période lorsque le capital dû est le plus élevé (l'équivalent taux fixe classique 20 ans sur cette offre retenue en fait la moins chère à 1,58%).

A titre de simple rétrospective 2015 - 2018, le bilan de l'emprunt nouveau ressort selon la présentation ci-dessous :

. taux moyen pondéré de 1,71% pour la consultation 2015 :	27,670	totalité à taux fixe 20 ans	28,52%
. taux moyen pondéré de 1,33% pour la consultation 2016			
dont 1,14% les 5 1ères années, avec 3,729 M€ à taux 0 :	25,000		25,77%
. taux moyen pondéré de 1,55% pour la consultation 2017		taux fixe 20 ans sauf 0,200 Lvt A	
dont 1,37% les 7 1ères années :	19,350		19,94%
. taux moyen pondéré de 1,60% pour la consultation 2018		totalité à taux fixe 20 ans	
dont 1,31% les 5 1ères années :	25,000		25,77%
<b>Total emprunt nouveau 2015 - 2018 :</b>	<b>(M€) 97,020</b>		100,00%
<b>dans 1 fourchette TF [1,33% ; 1,71%]</b>		<b>TMP 2015-2018</b>	<b>1,55%</b>
<p>soit 29% de l'encours au 31/12/2018 : 336,7 M€ *</p> <p><b>336,7 M€</b>   dont 73% à Taux Fixe (taux moyen TF mécaniquement à la baisse) et 27% à Taux Variable (intérêts très faibles)</p>			
* avec 25 M€ encaissés et 32,2 M€ remboursés pendant l'exercice en cours			

→ 97 M€ d'emprunt ont été "renouvelés" en 4 ans au taux moyen de 1,55%, soit près de 30% de l'encours au 31/12/2018. Ce taux moyen qui correspond à un taux fixe classique 20 ans est en réalité inférieur pendant les 7 premières années du fait de trois contrats multi-périodes de 2016 à 2018, contrats à taux fixe qui peuvent être remboursés par anticipation sans pénalités à l'issue de la phase 1.

→ La ventilation de l'encours Taux Fixe / Taux Variable augmente de 2 points en faveur du TF en 2018 (de 71 à 73%), la part à TV supérieure à 25% (27% en 2018) laisse profiter des index extrêmement faibles, certains contrats ne portant plus intérêts depuis plusieurs exercices.

### 3) Principales caractéristiques de la dette

- le Capital Restant Dû s'élève à 336,7 M€
- le taux moyen correspondant s'établit à 2,52% contre 2,61% fin 2017
- avec les anticipations à fin 2018 ce taux moyen serait de 2,35% fin 2021
- la durée de vie résiduelle est de 13 ans
- la durée de vie moyenne (pondération par l'encours) est de 6 ans 11 mois

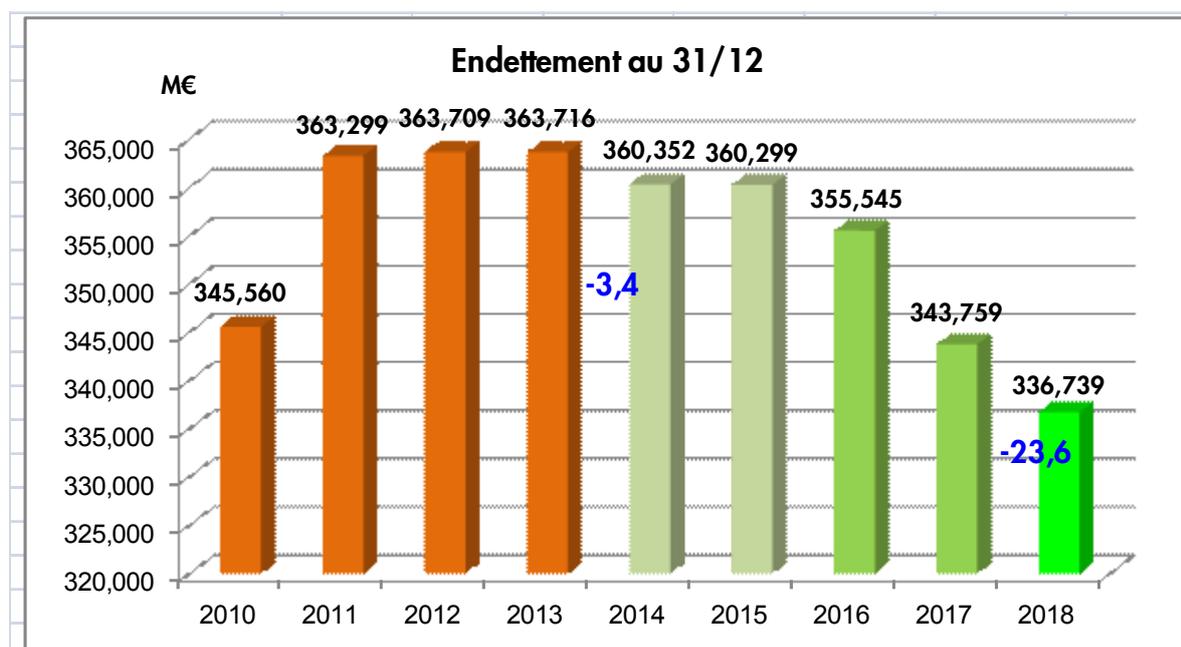
→ la marge sur Euribor 3 mois est attendue à 0,50% (effectifs en 2018 ; voire moins en 2019)

→ sur 9 prêteurs au total, les 3 principaux sont :

- Caisse d'Épargne (37,6% ; 126,6 M€)
- Crédit Agricole (23,1% ; 77,7 M€)
- Banque Postale (15,1% ; 50,9 M€)

→ 94,17% de l'encours ne présente aucun risque (Gissler 1A) et 5,83% de l'encours un risque très faible (taux fixes bonifiés sous condition Euribor 3 mois < à 5,50% ou taux de swap à 10 ans < à 6,50%).

→ évolution de l'encours :



### III - COMPARATIF DEPARTEMENTAL

La comparaison de quelques données ciblées en termes de recettes et de ratios sensibles est faite comme les années précédentes parmi les Départements de Nouvelle Aquitaine et parmi les Départements ruraux (strate -250 000 habitants).

#### 1) Certaines recettes sont un point faible des départements ruraux

Trois postes de recettes source d'inégalités potentielles entre départements sont retenus ici :

- la Taxe Foncière Bâti surtout sous l'angle des bases imposables,
- la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ex Taxe Professionnelle,
- les droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Le point commun de ces recettes est de traduire en quelque sorte l'activité économique de chacun des départements, celle du bâtiment pour la construction ou l'amélioration de l'immobilier, celle des entreprises et enfin le volume des transactions afférent au patrimoine privé.

La comparaison porte ici sur les 12 départements de la Région Nouvelle Aquitaine qui paraît plus appropriée pour des données relevant ainsi plus de l'économie régionale que de ratios faisant plutôt appel à l'analyse comptable.

Départements de la Région Nouvelle Aquitaine	Bases d'imposition à la Taxe Foncière Bâti			Produit CVAE en K€	Droits de Mutation en M€
	bases d'imposition €	bases en € / habitant	produit TFB en €		
Charente	370 247 165	1 009	84 749 569	19 813,30	35,0
Charente-Maritime	757 792 420	1 155	162 925 367	23 982,98	149,2
<b>Corrèze</b>	284 249 732	1 138	60 687 320	10 903,25	21,5
Creuse	112 570 843	901	25 812 300	3 258,66	7,3
Dordogne	417 420 131	974	106 859 550	13 064,61	49,1
Gironde	1 894 640 425	1 217	330 804 214	88 333,14	396,6
Landes	461 895 878	1 115	68 175 832	16 227,56	80,1
Lot-et-Garonne	333 220 062	971	91 069 044	13 672,55	36,8
Pyrénées-Atlantiques	915 367 553	1 330	123 300 002	34 672,07	136,9
Deux-Sèvres	341 233 063	887	64 767 933	20 915,13	36,7
Vienne	427 232 959	961	75 278 448	20 768,92	47,4
Haute-Vienne	432 451 705	1 124	81 992 834	13 713,03	35,8
<b>les plus favorisés</b>	Départements de la côte atlantique				
<b>les moins favorisés</b>	Départements à dominante rurale dont l'ex Région Limousin				

sources : les Comptes Administratifs 2017, étude du Département des Landes sur la TFB et données DGCI

Il est toujours délicat de procéder à une forme de classement; toutefois il ressort du tableau que l'ensemble des Départements côtiers émargent favorablement pour les trois postes de recettes ciblés, très favorablement lorsqu'il s'agit des droits de mutation.

Parmi les Départements dits à dominante rurale, l'ex Région Limousin apparaît sans doute un peu en retrait en se souvenant qu'elle était la 2<sup>ème</sup> Région la moins peuplée avant la Corse dans la précédente organisation administrative.

S'agissant de la Corrèze, le point positif concerne les bases d'imposition par habitant à la Taxe Foncière Bâti avec une "4<sup>ème</sup> place", alors qu'en termes de CVAE et de Droits de Mutation elle occupe l'avant dernière place devant le département de la Creuse.

## 2) Les ratios sensibles en analyse budgétaire

Comme mentionné en début de paragraphe, les ratios budgétaires sont mieux à même d'être comparés avec la strate de population d'appartenance de la Corrèze, soit les départements de moins de 250 000 habitants.

Là aussi il est difficile d'échapper à "un classement", l'essentiel étant chaque année de situer le Département à l'issue d'efforts de gestion et de vérifier la pertinence des choix budgétaires.

strate -250 000 habitants	DRF en € / habitant	charges financières / DRF	taux d'Épargne Brute	encours de dette / RRF	durée de désendettement (années)
Alpes de Haute-Provence	1 069	1,46%	14,44%	65,80%	4,6
Hautes-Alpes	1 069	3,54%	12,15%	104,00%	8,6
Ariège	1 065	0,00%	12,51%	2,60%	0,2
Cantal	1 162	2,37%	9,27%	91,70%	9,9
<b>Corrèze</b>	<b>947</b>	<b>4,00%</b>	<b>15,93%</b>	<b>121,70%</b>	<b>7,6</b>
Corse-du-Sud	1 389	0,93%	7,29%	36,30%	5,0
Haute-Corse	1 155	3,85%	10,21%	48,50%	4,7
Creuse	1 286	1,06%	4,67%	56,50%	12,1
Gers	1 152	1,18%	6,30%	51,70%	8,2
Indre	812	0,26%	14,02%	0,00%	0,0
Haute-Loire	881	1,05%	13,46%	36,20%	2,7
Lot	1 057	0,95%	11,95%	45,30%	3,8
Lozère	1 250	0,90%	14,71%	40,90%	2,8
Haute-Marne	847	0,63%	17,89%	16,70%	0,9
Meuse	974	4,04%	6,92%	71,50%	10,3
Nièvre	1 167	2,02%	6,06%	76,40%	12,6
Hautes-Pyrénées	1 181	1,35%	11,63%	51,30%	4,4
Haute-Saône	753	1,40%	16,68%	60,70%	3,6
Territoire de Belfort	864	1,80%	10,87%	64,40%	5,9
<b>moyennes</b>	<b>1 057</b>	<b>1,73%</b>	<b>11,42%</b>	<b>54,85%</b>	<b>5,7</b>
<b>Départements en dette zéro</b>	3 départements sur 19				
<b>Départements "en difficulté"</b>	8 départements				
<b>efforts de gestion</b>	2 départements				
<b>sans observations</b>	6 départements				

source : DGCL, les Comptes Administratifs 2017

Ces ratios type sont bien révélateurs des efforts de gestion accomplis depuis fin 2015, baisse des dépenses de fonctionnement dont le montant par habitant est nettement en dessous du seuil de 1 000 € et encore plus en deçà de la moyenne de la strate qui s'élève à 1 057 € (- 110 € par habitant pour la Corrèze), et, hausse sensible du taux d'épargne brute qui rapporte l'épargne aux recettes réelles de fonctionnement (15,93% contre une moyenne de 11,42%).

On rappelle à cette occasion que le Compte Administratif 2018 soumis à votre approbation améliore la situation actée au CA 2017, notamment le taux d'épargne brute proche de 18%, la durée de désendettement ramenée à 6 ans et 7 mois et les charges financières à 3,70% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce second tableau rappelle aussi la nécessité du désendettement à la lecture du ratio rapportant l'encours aux recettes de fonctionnement : ratio ramené à 116,65% au CA 2018 (-4 points) avec l'objectif de passer sous le seuil des 100% c'est-à-dire un encours de dette égal ou inférieur à une année de produits courants.

Notons enfin que quelques départements ont un taux d'épargne nettement en dessous des 10% et que 3 Départements de la strate -250 000 habitants n'ont pas de dette.

\*

\*            \*

## CONCLUSION

La section de fonctionnement demeure vertueuse, les dépenses sont toujours orientées à la baisse et le "contrat de Cahors" est bien plus que rempli dans son objectif, à tel point qu'un bonus serait le bienvenu.

Simultanément, les recettes présentent un taux de réalisation inégalé supérieur à 104%.

Les économies recherchées et obtenues n'affectent pas le rôle premier du Département en matière de cohésion sociale. Plus de 55% des dépenses lui sont dédiées pour un volume de 131,5 M€ dont 3,3 M€ de plus qu'au Compte Administratif 2017.

Les recettes sont en hausse du fait également des efforts de gestion et contrebalancent pour partie la perte sèche de DGF, alors que le mécanisme correcteur du reste à charge des 3 Allocations Individuelles de Solidarité tend finalement exercice après exercice vers un rôle négatif !

Les fruits de plus de trois années d'effort sur la section de fonctionnement ont permis d'engager en totalité le programme phare de la mandature, le 100% Fibre, et le cadrage définitif du projet laisse envisager de nouveaux projets à partir de 2019.

Ces mêmes fruits autorisent le désendettement qui atteint -23,6 M€ actés en 3 ans.

Le projet de Budget Primitif soumis au vote à la suite du présent rapport est bien préfiguré par la reprise d'un excédent de plus de 35 M€ en section de fonctionnement.

Si la plupart des ratios passent au fil des ans "au vert", les efforts de gestion ne s'arrêteront pas en 2018, certes parce que le pacte de confiance avec l'État oblige mais surtout parce que cela reste un choix pour pérenniser un bon niveau de dépenses d'équipement et le désendettement.

La démarche comparative avec d'autres départements laisse à penser que l'inégalité du produit des droits de mutation rappelée à chaque présentation du Compte, a eu un début de réponse en Loi de Finances 2019. Souhaitons que la correction du déséquilibre par une péréquation entre Départements soit elle aussi pérenne et suffisamment corrective.

L'approche avec la strate moins de 250 000 habitants qui met en évidence la ruralité, traduit bien nos efforts et le Département de la Corrèze est dans une situation honorable.

La bonne gestion à poursuivre permet ainsi, à côté de la Cohésion Sociale consolidée, une ouverture significative vers plus de Cohésion Territoriale qui est plus que jamais d'actualité.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 29 Mars 2019

Pascal COSTE